



173 Rue Paradis 13006 Marseille

Déclaration en préfecture le 5 janvier 2016 – Journal Officiel le 16 janvier 2016 - R.N.A. : W133024265

Le Conseil d'administration du 28/10/2016 s'est déroulé Brasserie Paulaner 13006 Marseille

Convoqués : Michel FISQUET – Georges LAFAURIE – Jean-Luc JUVIN – Christophe MAGNIER – Patrick BOUFFETTE

Présents : Michel FISQUET – Jean-Luc JUVIN – Christophe MAGNIER – Patrick BOUFFETTE

Absent : Georges LAFAURIE

ORDRE DU JOUR

1. Point financier

En l'absence du Trésorier qui est en voyage, le Président indique qu'il y a à ce jour la somme de 1343,95 Euros en banque.

2. Préparation de l'Assemblée Générale Annuelle.

La date et le lieu seront fixés ultérieurement et, ci dessous, des points à examiner et soumettre au vote lors de cette Assemblée Générale Annuelle 2016.

3. Signature de photos

Dans l'attente de l'Assemblée Générale Annuelle il est décidé :

- a. Pour le site TeamPhoto : deux possibilités soit le Prénom Nom ou aucune signature.
- b. Pour les réseaux sociaux, site, banque d'images, etc... : **Prénom Nom ©TeamPhoto**
- c. Marseille / Cassis, SCO Ste Marguerite/Mélanie UZAN, aucune signature. Ils s'engagent à citer, ou faire citer, le photographe et TeamPhoto

Décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents

4. Réseaux Sociaux

Un compte « **Instagram** » TeamPhoto sera créé et animé par Jean Luc JUVIN, les identifiants et Mot de passe seront aussi à la disposition du Président.

Décision prise à l'unanimité des Administrateurs présents

3. Convention entre Marseille / Cassis 2016, la SCO et TeamPhoto.

Pour information, les conventions passées avec la SCO Ste Marguerite ont été signées par le Président et les membres de TeamPhoto, sur les mêmes bases que l'an dernier.

5. Règle générale sur les droits attachés aux photos prise sous couvert ou accréditation TeamPhoto

Après discussion, le Conseil d'Administration décide de proposer au vote de la prochaine Assemblée Générale Annuelle, s'agissant des droits sur les photos faites par les membres de TeamPhoto, lors des manifestations à l'initiative, sous couvert, ou accréditations à l'initiative de TeamPhoto:

Dans les cas où, une ou des ventes de photos, une ou des cessions de droits, une ou des opérations commerciales auraient lieu à qui appartiennent les droits et à qui revient l'argent.

Proposition qui sera faite à l'Assemblée Générale Annuelle 2016 :

100% des droits sur les images prises à l'initiative, sous couvert, ou accréditations de membres à l'initiative ou grâce à TeamPhoto sont la propriété de TeamPhoto ainsi que toutes sommes d'argent résultant de ces droits.

Décision prise par les Administrateurs par 3 voix Pour et 1 Contre – 4 membres du CA présents sur 5

Le Secrétaire

Le Président